

## Compte rendu du conseil d'administration du 13 décembre 2016

Membres présents : Didier LABRO, Agnès BELTZER, Corinne DUPIN, Chantal CHEVRIAU, Marcelle TEULIERES, André GENE BRIERES, Patrick VIGIER, Frédéric FAGUET

Membres absents : Saliha OUSMER, Frédérique OLIVIER, Christine WAY, Michel CABESSUT, Geoffrey ZAMBONI

Autres personnes présentes : Le Directeur, Guy DELLEUR et le Trésorier Paul GUIONNET

Secrétaire de séance : Frédéric FAGUET

Constatant que le quorum est atteint le Président ouvre la séance.

Le Président informe le Conseil d'administration de la nomination de deux nouvelles conseillères Ingrid PEYROT et Michèle BLANC en remplacement de Betty FAURE et Marie-Claude PAUL, démissionnaires.

Cette proposition devra être confirmée par le Conseil municipal du 14 décembre 2016.

Le Président soumet au vote le procès-verbal du conseil d'administration du 27 octobre dernier. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **1ère décision modificative au budget de fonctionnement 2016 de l'EHPAD**

**G. DELLEUR** explique au conseil qu'il s'agit d'un report d'une délibération du 27 octobre 2016, qui n'avait pu être votée en raison de la présence d'une erreur (compte 7815). Cette délibération reprend dès l'exercice 2016 les excédents de 2015 comme accepté par le Conseil départemental. Il précise également que la société Polygone a diminué son loyer afin de permettre à l'établissement de constater des provisions. Afin que cette ressource ne soit pas reprise par les autorités de tarification il convient de constater une provision pour grosses réparation. Par ailleurs, 2.212 € de crédits non reconductibles ont été accordés par l'ARS sur la section soins. Enfin, la CPAM a rectifié sa dotation en déduisant des remboursements de soins effectués directement à des hébergés.

**Le Président** rappelle son attachement à ce toutes les charges engagées en 2016 soient rattachés comptablement à l'exercice.

**F.FAGUET** explique que même en l'absence de facture la dépense peut être enregistrée, il suffit pour cela d'en estimer le plus précisément possible le montant et rappelle ensuite la procédure comptable à suivre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2ème décision modificative au budget d'investissement 2016 de l'EHPAD**

**G.DELLEUR** présente la délibération. Celle-ci comprend :

- la reprise de l'excédent de résultat d'investissement de 2015,
- le FCTVA,

- une augmentation des crédits correspondants aux cautions reçues, en effet l'année 2016 a connu une augmentation du mouvement des hébergés,

**A.GENE BRIERES** demande la signification de la section hors programme.

**G.DELLEUR** répond que cette section reprend les dépôts de garantie versés par les hébergés ainsi que les reliquats de subventions. Il souhaite pouvoir suivre le plus finement possible les dépenses d'investissements au travers des 3 sections tarifaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**3ème délibération : fermeture d'un poste d'auxiliaire de soins de 2ème classe à temps complet et 4ème délibération : ouverture d'un poste d'auxiliaire de soins de 1ère classe à temps complet**

**G.DELLEUR** indique que ces délibérations corrigent une erreur figurant sur des délibérations votées le 27 octobre 2016.

**Le Président** précise que ce poste d'auxiliaire de soins sera créé sur l'exercice 2017.

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

**Questions diverses.**

1. Noël de l'EHPAD

**M.TEULIERES** rappelle que le Noël de l'EHPAD aura lieu le mercredi 21 décembre à 15h00.

2. Vœux du Président du CCAS à l'EHPAD

Le président indique que les vœux auront lieu le vendredi 13 janvier à 15h00.

3. Projet Géromouv'

**G.DELLEUR** présente le projet basé sur le principe de parcours de santé. Quelques EHPAD se sont déjà portés acquéreurs de tels modules. Il estime qu'un tel projet serait intéressant pour notre établissement.

**Le Président** précise que le devis s'élève à environ 20.000 €.

**G.DELLEUR** indique que la somme peut être ramenée à 14.000 € si l'installation est réalisée en interne.

**A.BELTZER** demande si les modules sont adaptés aux hébergés.

**G.DELLEUR** répond qu'il ne s'agit pas de parcours de santé "dangereux" et qu'ils sont effectivement adaptés aux hébergés.

**A.BELTZER** indique que ce projet est en effet séduisant mais qu'il convient quand même de disposer des moyens humains nécessaires.

**G.DELLEUR** souligne que cet équipement peut être utilisé par tout type de public, et des enfants notamment. L'établissement pourra justement faire fonctionner cet équipement grâce à la création du poste supplémentaire évoqué précédemment.

**C.CHEVRIAU** demande si l'établissement n'aurait pas besoin d'autres équipements.

**G.DELLEUR** répond que les équipements actuels sont en bon état et que la salle d'activité est relativement petite pour en accueillir d'autres.

Pour le Président, qui a reçu le devis prévisionnel, cet équipement ne peut être qu'un plus, qui renforce l'attractivité de l'Ehpad.

**F.FAGUET** rappelle que l'établissement dispose de l'autofinancement nécessaire pour son acquisition.

Le conseil d'administration est d'accord pour procéder à l'acquisition des modules.

4. activité de l'établissement

**G.DELLEUR** indique que la fréquentation devrait très légèrement décroître cette année d'environ 150 journées. Par ailleurs, l'établissement a revu ses conditions d'admission et il devient donc nécessaire d'anticiper au maximum les admissions afin de ne pas augmenter les jours de vacance.

**A.BELTZER** demande si les règles d'admission sont identiques s'il s'agit d'une admission temporaire ou définitive. De façon à pouvoir bénéficier d'un peu de souplesse pour accueillir des urgences.

**G.DELLEUR** répond que oui. En ce qui concerne les urgences il suffit d'une intervention du Maire ou du Président du conseil d'administration.

**M.TEULIERES** souhaite savoir qui participe à l'entretien d'admission.

**G.DELLEUR** précise qu'un comité d'admission a été mis en place autour du médecin coordonnateur et de l'infirmière coordinatrice, comprenant également le responsable du service hôtellerie.

#### 5. Proposition du CMJ

**F.FAGUET** indique que lors du dernier Conseil municipal jeunes, les conseillers ont souhaités que des activités puissent être organisées durant le temps périscolaire avec les personnes hébergées.

**M.TEULIERES** que certains points préalables doivent être évoqués avec le personnel de l'école et avec l'animatrice de l'EHPAD.

#### 6. Etat des finances

**Le Président** demande si la Trésorerie de Cahors rencontre des difficultés avec l'EHPAD d'Arcambal.

Par ailleurs **F.FAGUET** souhaite savoir si le recouvrement des factures d'hébergement se déroule dans de bonnes conditions.

**P.GUIONNET** précise que l'EHPAD est un établissement ne connaissant aucune difficulté de trésorerie, il indique que quelques dossiers sont difficiles, mais pour autant de sérieux espoirs de recouvrement demeurent.

**G.DELLEUR** rappelle qu'il reçoit chaque mois la liste des factures impayées ce qui permet d'être plus réactif auprès des familles.

**Le Président** lève la séance et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à chaque conseiller.

Fin de la séance 19h30.